

Il n'existe pas de réglementation spécifique concernant les sites et sols pollués.

Leur cadre réglementaire relève à la fois de la réglementation relative aux déchets et de celle relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

NOS SAVOIR-FAIRES :

- Investigations de terrain
- Études techniques et réglementaires
- Maîtrise d'œuvre dépollution

INVESTIGATIONS DE TERRAIN

Réalisation des travaux de reconnaissance : sondages de sols à la tarière manuelle et/ou interprétation de profils pédologiques à la pelle mécanique.

Réalisation de piézomètres de contrôle (atelier de forage) : forage à la soupape (terrains sableux peu profonds), au rotary à la boue biodégradable, au marteau fond de trou (terrains durs).

Prélèvement d'eaux souterraines et superficielles : bailer, pompe immergée.

Maîtrise de la chaîne analytique jusqu'aux laboratoires partenaires (agrés COFRAC).

Rendu sous forme de fiches synthétiques avec résultats interprétés.

ETUDES TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

Etat des lieux du site (étude historique) et de son environnement.

Campagne de prélèvement.

Elaboration d'un schéma conceptuel.

Interprétation de l'état des milieux (IEM) amenant à :

- Banalisation du site
- Mise en place d'actions simples de gestion pour rétablir la conformité du site avec les usages
- Mise en œuvre d'un plan de gestion

Applications du plan de gestion :

- Cessation d'activité d'une ICPE
- Réhabilitation d'anciens terrains industriels
- Incompatibilité du milieu mis en exergue lors de l'IEM

MAÎTRISE D'ŒUVRE DÉPOLLUTION

Conception du process de dépollution, définition de l'enveloppe financière et des modalités de réalisation. Elaboration de DCE, dépouillement, assistance au choix du prestataire et suivi de chantier.

